



ACTUALITÉS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Conseil - Expertise - Formations - Information - Outils - Références

La Meuse s'engage dans la certification environnementale HVE

La Chambre d'agriculture de la Meuse s'est engagée pour accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs sur la voie de la Haute valeur environnementale (HVE) ; un enjeu pour les agriculteurs volontaires et une possibilité supplémentaire d'accéder à de nouveaux marchés. De plus en plus de producteurs se lancent dans la démarche.

HVE, qu'est-ce que c'est ?

La certification environnementale se compose de trois niveaux :

- **Le niveau 1** consiste en un autodiagnostic de l'exploitation sur la conditionnalité des aides PAC. Ce dernier doit être validé par un organisme SCA, comme par exemple les Chambres d'agriculture. Ce niveau est obligatoire pour ceux souhaitant continuer dans la démarche.

- **Le niveau 2** est un niveau intermédiaire non obligatoire. Ici est vérifié le respect de seize exigences réparties dans les domaines biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation et gestion de la ressource en eau pour les irrigants.

- **Le niveau 3** ou certifica-

tion Haute valeur environnementale évalue les résultats de l'exploitation. Deux voies sont possibles :

- la voie A compare les résultats obtenus à un référentiel dans les domaines du niveau 2. Dix points par domaine doivent être obtenus pour la certification.

- La voie B consiste à valider deux exigences : l'exigence environnementale (50 % de la SAU en prairies temporaires ou 10 % de la SAU en infrastructures agro écologiques) et la dépendance aux intrants (part des intrants ≤ 30 % du chiffre d'affaires).

Cette certification s'obtient en passant un audit avec un organisme certifié.

L'accompagnement des producteurs se développe

Des sessions de réunions d'information et de formation de niveau 1 ont lieu tout au long de l'année, n'hésitez pas à appeler votre Chambre d'agriculture pour plus de renseignements.

En individuel, la Chambre d'agriculture propose des accompagnements vers le niveau 2 ou le niveau 3.

En collectif, des mesures d'accompagnement se mettent en place :

- VIVÉSCIA propose en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Meuse, un accompagnement collectif à tous ses associés coopérateurs voulant se lancer dans la démarche de niveau 2. L'accompagnement collectif permettra aux producteurs de limiter les coûts d'accompagnement et d'audit.

Aurélien Lemineur - Tél. 03 26 78 62 25 - aurelien.

lemineur@vivescia.com

Fanny Boitelet - Tél. 03 26 77 36 20 - fanny.boitelet@marne.chambagri.fr

- INTERBEV se lance dans la certification HVE en collectif, en partenariat avec les Chambres d'agriculture du Grand Est. L'objectif : 500 élevages bovins supplémentaires certifiés dans la région sur trois ans. Ainsi, les éleveurs du Grand Est présents en zone de captage, en zone à enjeux environnementaux, ou possédant un système toujours en herbe représentant au minimum un tiers de leur surface, peuvent rentrer dans la démarche et profiter ainsi d'un coût de certification fortement réduit (prise en charge de 80 % des coûts).

Chambre d'agriculture - Noémie Philippe - Tél. 03 29 76 81 40 - noemie.philippe@meuse.chambagri.fr

Des producteurs engagés témoignent

Quelque soit le niveau choisi, la certification concerne toute exploitation.

- **Pour M. Martinet**, céréalier meusien, fournissant la moitié de sa production aux Grands Moulins de Paris, « s'engager dans le niveau 2 est une première étape pour répondre aux attentes de la société ».

« Étant déjà en agriculture de conservation et en semis direct, HVE s'ajoute à mes pratiques déjà mises en place pour faire un tout. Le niveau 2 de la certification permet de monter en puissance par rapport à ce qui est déjà fait, d'être plus avancé au niveau des normes pour mieux répondre aux demandes de la société. Ce niveau 2 me permet de m'assurer d'être à jour au niveau réglementaire, tout en faisant plus, en allant plus loin. Cela me permet de réfléchir à mes pratiques, de les remettre en question et de les faire évoluer au besoin. Pour moi, HVE arrive en complément de ce que j'effectue en amont sur mon exploitation et me permet de penser sur plusieurs dimensions : santé, économique et social ».

M. Martinet a ainsi saisi l'opportunité mise en place par sa coopérative VIVÉSCIA et par la Chambre d'agriculture, pour se lancer de façon collective dans le niveau 2 de la certification.

- D'autres ont franchi le pas récemment. C'est le cas de **Séverine et Grégory, des Vergers de la Côte Marion**.

« Obtenir la certification nous a permis d'acquiescer un label reconnu auprès de nos consommateurs, et ainsi assurer un développement de la vente directe mais également anticiper les exigences liées à la réglementation portant sur la restauration hors domicile^(*). L'apposition du logo permet de garantir le respect des bonnes pratiques et nos efforts auprès du grand public. Obtenir la cer-



Depuis quelques mois, les produits des vergers de la Côte Marion se sont vus ornés du logo HVE, attestant des efforts mis en place sur l'exploitation.

tification a nécessité un travail administratif conséquent, mais également une réflexion plus en profondeur de nos pratiques afin de correspondre aux exigences du label. L'objectif est de s'engager sur les domaines de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la fertilisation et la gestion de la ressource en eau sur le long terme, afin de maintenir la certification durant de nombreuses années ».

Contact : tél. 03 29 90 02 16, lesvergersdelacotemarion55@orange.fr, site : www.lesvergersdelacotemarion.fr, Facebook : lesvergersdelacotemarion

- Si la certification HVE commence à se développer en Meuse, d'autres départements se sont investis il y a plus longtemps. C'est le cas de **David Bourdelet et de son frère Manu**, à l'origine des chips Thaas Chips de la Marne (présents dans le magasin Super fermier à Bar-le-Duc), qui se sont lancés dans la démarche il y a environ un an.

« La certification HVE est une bonne réponse aux attentes des consommateurs, sans complètement perturber nos pratiques. Cumulée à notre éthique de circuit court, la certification s'avère beaucoup plus viable et sincère dans le temps. Étant déjà dans des démarches de qualité (Global

Gap, agriculture raisonnée, niveau 2 de la certification), le niveau 3 n'a été qu'un petit pas à franchir : juste certaines pratiques ont dû être réajustées, comme réaliser un désherbage avec une bineuse pour nos betteraves, afin de réduire nos IFT. C'est une bonne alternative au bio, car tous les systèmes agricoles ne peuvent pas toujours y répondre, tout en étant gage de qualité environnementale et du produit. La certification HVE est un très bon vecteur de communication positive et sincère de notre agriculture française. Il faut donc y aller, car c'est en plus une certification initiée par nos instances politiques. Pour une fois que le courant est similaire à nos pratiques, et qu'on peut y mettre un logo et un terme, il ne faut pas s'en priver. Cette démarche nous incite donc à œuvrer, non pas que pour le consommateur, mais avec ».

Contact : www.thaaschips.com
Facebook : ThaasChips,
Instagram : @thaaschips



L'apposition du logo permet aux deux frères d'aller chercher des marchés de niche à plus forte valeur ajoutée dans leur projet de diversification et de circuit court.

^(*) La loi EGALIM impose « 50 % de produits durables et de qualité » en 2022 pour approvisionner la restauration hors domicile. Dans ces 50 % sont pris en compte les produits bio, HVE, et ceux avec un label de qualité (Label Rouge, AOC, AOP, IGP...).

Retrouvez toutes ces informations
sur notre site internet :
www.meuse.chambre-agriculture.fr